

Consultation publique sur la préparation d'une nouvelle stratégie en faveur des personnes handicapées (2010-2020)

Les quelque 50 millions de citoyens handicapés de l'UE constituent l'un des plus importants groupes de personnes désavantagées. Pour améliorer leur situation, la Commission européenne prépare une nouvelle stratégie communautaire en faveur des personnes handicapées pour la période 2010 à 2020.

Ce questionnaire sollicite votre avis sur les problèmes des personnes handicapées et sur les moyens d'y remédier. Toutes les réponses des citoyens, des organisations, des entreprises, des universitaires et autres parties prenantes sont les bienvenues.

Nous utiliserons les résultats de cette consultation publique pour évaluer les répercussions possibles de diverses actions envisageables pouvant être prises en compte dans la nouvelle stratégie en matière de handicap.

Vingt minutes environ sont nécessaires pour répondre à cette enquête. Les questions peuvent être téléchargées ici afin d'être consultées hors ligne.

Si vous éprouvez des difficultés à répondre en anglais aux questions ouvertes de la consultation, vous pouvez utiliser l'une quelconque des autres langues de l'UE. La déclaration de protection des données associée à cette enquête est disponible ici.

Si vous éprouvez des difficultés à accéder à cette consultation en ligne, veuillez demander le document correspondant (au format Microsoft Word) à l'adresse EMPL-G3-UNITE@ec.europa.eu.

Vous pouvez également compléter l'autre version hors ligne du questionnaire, à renvoyer ensuite à l'adresse électronique susmentionnée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cochez les options qui vous concernent

Répondez-vous : -

- en votre nom, en tant que citoyen
 - Je fais partie du groupe d'âge : -menu déroulant-
 - Quel est votre sexe : Femme, Homme, Pas de réponse
 - Présentez-vous un handicap ?
 - Je présente un handicap
 - physique
 - sensoriel
 - intellectuel
 - mental
 - Je suis né(e) avec un handicap
 - Je suis devenu(e) handicapé(e) au cours de mon existence
 - Je ne présente pas de handicap
 - Je m'occupe de personnes handicapées en tant que membre de la famille ou d'aide-soignant bénévole
 - Je m'occupe de personnes handicapées en tant qu'aide-soignant agréé (emploi rémunéré)

- Je ne suis pas personnellement concerné(e) par les problèmes de handicap
 - Autre (*texte libre, facultatif*)
 - Pas de réponse

- Dans quel pays vivez-vous ? -menu déroulant-
- Où travaillez-vous ?
 - Je travaille dans le secteur privé
 - Je travaille dans le secteur public
 - Je suis salarié d'une organisation de la société civile (*y compris les organisations de personnes handicapées*)
 - J'exerce une activité non rémunérée (bénévolat, par exemple)
 - Je suis sans emploi
 - Pas de réponse

- Au nom d'une organisation
 - Quel type d'organisation représentez-vous ?
 - Secteur privé
 - Secteur public
 - ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
 - Autre
 - Quel est le nom de votre organisation ?
 - Quel est votre identifiant de membre du Registre des représentants d'intérêts, le cas échéant (lien vers la page IRRID)
 - Indiquez l'adresse électronique du contact au sein de votre organisation

1. QUE SE DOIT DE RECOUVRIR LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'UE EN MATIÈRE DE HANDICAP ?

1.1. Veuillez indiquer votre degré d'acceptation vis-à-vis des déclarations suivantes :

- Les personnes handicapées peuvent participer pleinement aux activités quotidiennes, à l'instar des autres citoyens.
- Les personnes handicapées bénéficient des mêmes droits que les autres citoyens.
- Les personnes handicapées font l'objet d'une discrimination dans le cadre de leurs activités quotidiennes en raison de leur handicap.
- Les citoyens européens handicapés éprouvent davantage de difficultés que les citoyens valides à se rendre dans un autre État européen.

(Échelle à cinq degrés, de *Pas du tout d'accord* à *Tout à fait d'accord* + *Ne se prononce pas*)

1.2. Quelle est l'importance des problèmes suivants pour les personnes handicapées ?

- Manque d'accessibilité à l'environnement bâti
- Manque d'accessibilité aux moyens de transport
- Manque d'accessibilité à Internet et aux technologies de la communication ...
- Manque d'accessibilité à d'autres biens et services personnalisés
- Inégalité des chances sur le marché du travail

- Inégalité des chances en matière d'éducation
 - Inégalité d'accès aux soins de santé (médecins, hôpitaux, etc.)
 - Entraves à la libre circulation au sein de l'UE
 - Difficulté à vivre de manière autonome (*par exemple, institutionnalisation, manque de services de proximité*)
 - Difficulté à participer à la vie publique et démocratique
 - Difficulté à participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports
 - Pauvreté et faibles revenus
 - Mauvais traitements (abus ou non-respect de la liberté et de la dignité, par exemple)
- (Pas important du tout - Pas important - Moyennement important - Important - Très important + Ne se prononce pas)

1.3 Avez-vous personnellement vécu l'un quelconque des problèmes répertoriés à la question 1.2 ?

- Oui
- Uniquement de manière indirecte, du fait de l'expérience de personnes qui me sont proches, comme des membres de ma famille ou des amis
- Pas de réponse

2. DOMAINES THÉMATIQUES

2.1 Accessibilité

2.1.1. Quelle est l'efficacité des mesures suivantes visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ?

- Élaboration de lignes directrices et de normes pour promouvoir l'accessibilité
 - à l'environnement bâti
 - au transport
 - à Internet et aux technologies de la communication
 - à d'autres biens et services
- Élaboration d'une législation favorisant l'accessibilité
 - à l'environnement bâti
 - au transport
 - à Internet et aux technologies de la communication
 - à d'autres biens et services
- Financement de la recherche en matière d'accessibilité
 - à l'environnement bâti
 - au transport
 - à Internet et aux technologies de la communication
 - à d'autres biens et services
- Mesure de l'accessibilité
 - à l'environnement bâti
 - au transport
 - à Internet et aux technologies de la communication
 - à d'autres biens et services
- Fourniture d'un savoir-faire sous-tendant l'application du principe «d'aménagement raisonnable» (*présence d'une info-bulle cliquable expliquant le concept «d'aménagement raisonnable»*)
- Plus grande implication des personnes handicapées dans l'élaboration des normes d'accessibilité

- Utilisation accrue des concepts de «conception universelle» ou de «conception pour tous» (*présence d'une info-bulle cliquable expliquant ces deux concepts*)
- Vérifications régulières de l'accessibilité aux biens et services
- Disponibilité croissante de technologies d'assistance
- Soutien au développement de l'industrie d'appareils d'assistance

(Pas efficace du tout - Pas efficace - Moyennement efficace - Efficace - Très efficace + Ne se prononce pas)

2.1.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées :

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.2 Emploi

2.2.1. Quelle est l'utilité des actions suivantes pour les personnes handicapées en recherche d'emploi ?

- Proposer des formations aux personnes handicapées en recherche d'emploi
- Fournir en plus grand nombre des services de soutien de meilleure qualité au marché du travail
- Sensibiliser davantage les employeurs au potentiel des personnes handicapées
- Promouvoir les opportunités d'emplois indépendants
- Améliorer l'accessibilité aux lieux de travail
- Fournir des technologies d'assistance
- Permettre une meilleure accessibilité aux technologies traditionnelles et aux contenus numériques
- Combattre la discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'évolution de carrière
- Veiller à ce que soit respectée l'obligation de prévoir sur le lieu de travail des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées
- Réduire les risques financiers pour les personnes handicapées arrivant sur le marché du travail ou qui en sortent

(Pas utile du tout - Pas utile - Moyennement utile - Utile - Très utile + Ne se prononce pas)

2.2.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à améliorer l'emploi des personnes handicapées ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.2.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.3. Éducation

2.3.1. Les actions suivantes peuvent-elles améliorer l'égalité des chances des personnes handicapées en matière d'éducation et de formation ?

- Renforcer les ressources humaines et financières afin d'accueillir les étudiants handicapés dans les systèmes d'enseignement général et supérieur
- Mettre en place des mécanismes permettant aux étudiants handicapés de passer du système d'enseignement spécial au système d'enseignement général
- Dispenser une formation spécifique aux enseignants afin qu'ils sachent accueillir dans leur classe des étudiants handicapés
- Accorder des bourses et des allocations d'études aux personnes handicapées
- Accentuer la disponibilité des supports pédagogiques accessibles (matériel électronique et technologies d'assistance, notamment)
- Améliorer l'accessibilité aux établissements d'enseignement
- Mener des activités de sensibilisation dans le système d'enseignement général afin d'améliorer l'acceptation sociale et la compréhension des besoins des personnes handicapées
- Adapter les programmes d'éducation et de formation aux besoins des personnes handicapées

(Pas du tout - Non - Un peu - Oui - Assurément oui + Ne se prononce pas)

2.3.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à assurer aux personnes handicapées une égalité des chances en matière d'éducation ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.2.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.4 Soins de santé

2.4.1 Les actions suivantes peuvent-elles améliorer l'égalité de l'accès aux soins pour les personnes handicapées ?

- Dispenser aux professionnels de santé des formations sur les besoins spécifiques des personnes handicapées
- Développer davantage de services de santé adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées
- Mener une action préventive afin de réduire l'incidence des handicaps
- Interdire la discrimination à l'encontre des personnes handicapées, qui doivent pouvoir bénéficier d'une assurance santé

(Pas du tout - Non - Un peu - Oui - Assurément oui + Ne se prononce pas)

2.4.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à assurer aux personnes handicapées l'égalité de l'accès aux soins de santé ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.4.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.5 Libre circulation

2.5.1 Les actions suivantes peuvent-elles permettre aux personnes handicapées de jouir de leur droit à la libre circulation ?

- Portabilité des services et pensions accordés aux personnes handicapées quand elles se rendent dans un autre État membre
- Reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée entre les États membres
- Harmonisation des critères utilisés par les États membres pour évaluer le degré de handicap
- Concertation afin d'harmoniser les pensions d'invalidité entre les États membres

(Pas du tout - Non - Un peu - Oui - Assurément oui + Ne se prononce pas)

2.5.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à assurer aux personnes handicapées le droit à la libre circulation ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.5.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.6 Vie autonome, désinstitutionnalisation et services de proximité

2.6.1 Les actions suivantes peuvent-elles accroître la possibilité pour les personnes handicapées de vivre de manière autonome ?

- Éviter le placement des personnes handicapées dans des institutions résidentielles en
 - aidant les familles et autres aides-soignants bénévoles
 - augmentant la prestation de services de proximité
 - améliorant l'accès à des technologies d'assistance susceptibles d'aider les personnes handicapées à vivre de manière autonome

- Élaborer des plans d'action visant à fermer les institutions résidentielles
- Recycler et requalifier le personnel des institutions afin de les doter des compétences en services de soins de proximité
- Établir des normes de qualité minimales applicables aux services de soins
- Accorder aux personnes handicapées un budget personnalisé
- Mener des activités de sensibilisation visant à rendre davantage acceptable socialement le droit des personnes handicapées à vivre en communauté

(Pas du tout - Non - Un peu - Oui - Assurément oui + Ne se prononce pas)

2.6.2. Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à permettre aux personnes handicapées de bénéficier du droit à vivre de manière autonome ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.6.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.7 Participation à la vie publique et démocratique

2.7.1 Quelle est l'utilité des actions suivantes pour permettre aux personnes handicapées de participer à la vie publique et démocratique ?

- Fournir des informations afférentes aux politiques dans des formats accessibles
- Veiller à ce que les élections et le vote, y compris les éléments matériels connexes, soient pleinement accessibles
- Mener des actions médiatiques visant à améliorer l'image des personnes handicapées
- Apporter un soutien aux ONG dans le domaine du handicap

(Pas utile du tout - Pas utile - Moyennement utile - Utile - Très utile + Ne se prononce pas)

2.7.2 Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à permettre aux personnes handicapées de bénéficier du droit à participer à la vie publique et démocratique ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.7.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.8. Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

2.8.1 Quelle est l'utilité des actions suivantes pour permettre aux personnes handicapées de participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ?

- Proposer du matériel et des programmes culturels dans des formats accessibles
- Veiller à ce que les lieux culturels, ainsi que les monuments et sites à caractère culturel soient accessibles
- Favoriser le développement d'activités créatives pour les personnes handicapées
- Financer des actions visant à traiter les problèmes du handicap dans le sport
- Veiller à ce que les équipements sportifs soient accessibles
- S'assurer que le personnel sportif concerné est formé aux problèmes du handicap

(Pas utile du tout - Pas utile - Moyennement utile - Utile - Très utile + Ne se prononce pas)

2.8.2 Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à permettre aux personnes handicapées de bénéficier du droit à participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre *(texte libre, facultatif)*

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.8.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.9 Niveau de vie et de protection sociale suffisant

2.9.1 Quelle est l'utilité des actions suivantes pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'un niveau de vie et de protection sociale suffisant ?

- Développer les opportunités d'emploi
- Compenser les coûts et charges supplémentaires induits par le handicap dans la vie de tous les jours
- Verser des pensions d'invalidité adéquates
- Évaluer la situation des personnes handicapées à l'occasion des collectes de données sur les groupes de population les plus vulnérables à la pauvreté
- Étendre les possibilités d'accès au logement social pour les personnes handicapées

(Pas utile du tout - Pas utile - Moyennement utile - Utile - Très utile + Ne se prononce pas)

2.9.2 Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles assurer aux personnes handicapées un niveau de vie et de protection sociale suffisant ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre *(texte libre, facultatif)*

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.9.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

2.10 Liberté et dignité

2.10.1 Quelle est l'utilité des actions suivantes afin d'assurer la liberté et la dignité des personnes handicapées ?

- Élaborer une législation pour veiller à ce que les personnes handicapées disposent de leur pleine capacité juridique
 - Aider les personnes handicapées en termes de prise de décisions (transactions financières et possibilités de traitement médical, par exemple) en :
 - Élaborant une législation
 - Développant des outils pratiques
 - Prévenir la violence, les mauvais traitements et l'abus des personnes handicapées en :
 - Renforçant la législation (droit pénal, par exemple)
 - Développant des outils pratiques (services d'assistance, formation aux familles et aides-soignants bénévoles, par exemple)
 - Contrôler les pratiques légales pertinentes dans les États membres
 - Sensibiliser à la situation des personnes handicapées
- (Pas utile du tout - Pas utile - Moyennement utile - Utile - Très utile + Ne se prononce pas)*

2.10.2 Par comparaison avec la situation actuelle, à quelle hauteur les entités suivantes devraient-elles contribuer à garantir liberté et dignité aux personnes handicapées ?

- Union européenne
- Gouvernement national
- Collectivités régionales/locales
- ONG, y compris les ONG dans le domaine du handicap
- Secteur privé
- Autre (*texte libre, facultatif*)

(Beaucoup moins - Moins - Pareillement - Plus - Beaucoup plus + Ne se prononce pas)

2.10.3 Si vous choisissez «Autre», veuillez préciser

3. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

Quelle importance présentent les actions suivantes concernant la coordination et la gestion des politiques en matière de handicap ?

- Affecter une responsabilité politique claire à tous les niveaux de gouvernance
- Identifier un bureau centralisateur chargé des questions de handicap
- Élaborer des mécanismes de communication et de coopération entre les différents acteurs (UE, gouvernements nationaux et collectivités locales, société civile)
- Établir des indicateurs et des objectifs afin de mesurer les progrès réalisés vis-à-vis de la situation des personnes handicapées
- Évaluer l'impact des nouvelles politiques sur les personnes handicapées
- Harmoniser les règles et les normes relatives aux biens et services accessibles
- Augmenter l'aide financière attribuée aux problèmes du handicap
- Identifier plus clairement les ressources dédiées aux questions du handicap dans le cadre de mécanismes de financement
- Élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation relatives aux questions du handicap
- Harmoniser les définitions du handicap au sein de l'UE
- Améliorer la stabilité des objectifs associés au handicap dans la définition des objectifs
- Améliorer les possibilités de recours légal pour les personnes handicapées

(Pas important du tout - Pas important - Moyennement important - Important - Très important + Ne se prononce pas)

4. LE RÔLE DE L'UE

4.1 Les actions suivantes sont-elles adaptées à la réalisation des objectifs en matière de handicap à l'échelle de l'UE ?

- Adopter une législation européenne qui permette d'harmoniser les objectifs en matière de handicap entre les États membres
- Définir des objectifs et des indicateurs afin de comparer les performances des États membres
- Contrôler et évaluer la situation des personnes handicapées (notamment via la collecte de statistiques et des projets de recherche)
- Aider les États membres à échanger informations et meilleures pratiques
- Apporter un soutien financier aux ONG dans le domaine du handicap
- Apporter un soutien financier aux projets locaux concernant les questions du handicap
- Soutenir les études et programmes de recherche et développement
- Favoriser l'information et les campagnes d'acceptation et de promotion
- Veiller à ce que les biens et services achetés par les autorités publiques et à ce que les infrastructures construites pour accueillir du public soient davantage utilisables et accessibles par les personnes handicapées *(Pas adapté du tout - Pas adapté - Moyennement adapté - Adapté - Très adapté + Ne se prononce pas)*

4.2 Laquelle des trois déclarations suivantes rejoint le plus votre point de vue sur la façon dont l'UE devrait agir en matière de handicap ?

- La meilleure façon de gérer les problèmes de handicap passe par une politique européenne unique spécifique
- La meilleure façon de gérer les problèmes de handicap consiste à les intégrer dans le cadre d'une politique européenne pertinente
- Les deux approches doivent être utilisées conjointement

(Une seule proposition + Ne se prononce pas)

5. AUTRES REMARQUES

Indiquez ici toute autre remarque que vous souhaitez ajouter à vos réponses à ce questionnaire.